

REUNION DES RESPONSABLES SPORTIFS DES CLUBS MARNE ARDENNE DU 8
DECEMBRE 2018 A GRAUVES

Sont présents : Michel Banchet (BCG) Jean-Claude Couillet (BCS) Jean-François Devavry (TPV) Max Gonzalès (BCS) René Parmentier (EBC) et Jacques Probst (TPV).

Ne sont pas représentés : AY, CHALONS EN CHAMPAGNE et CHARLEVILLE

Michel Banchet, président du Comité départemental Marne Ardennes et président du club de Grauves accueille les participants et rappelle l'objet de la réunion, à savoir l'organisation et la gestion de trois nouvelles disciplines proposées cette saison, sous la direction de J. Probst et JF Devavry.

- Vétérans partie libre avec handicap, division unique par équipes de 3 joueurs
- Vétérans 3 bandes avec handicap, division unique par équipes de 3 joueurs
- 3 bandes GEST avec 3 divisions par équipes de 2 joueurs.

J.Probst précise que ces disciplines doivent permettre à tous les joueurs qui ne participent pas aux compétitions FFB, par crainte soit de ne pas avoir un niveau suffisant, des déplacements à effectuer ou bien en raison du jour des compétitions, (dimanche) de disputer des rencontres contre des joueurs de clubs voisins. Il regrette l'absence de participation à ces disciplines, des trois clubs non représentés à cette réunion.

A ce jour, les équipes inscrites sont les suivantes :

TROIS BANDES :

Division 1, 2 équipes de 2 joueurs (Reims et Grauves)

Division 2, 4 équipes du tapis vert

Division 3, 2 équipes du tapis vert

VETERANS 3 BANDES :

4 équipes dont 3 de Reims et 1 de Sézanne

VETERANS LIBRE :

12 équipes de trois dont 7 à Reims, 4 à Epernay et 1 à Sézanne.

Il est demandé de respecter l'ordre de classement connu au 1^{er} septembre pour les inscriptions, et d'estimer par les présidents, un niveau pour les nouveaux joueurs. Un remplaçant peut être prévu dans une équipe.

Les matchs vétérans se dérouleront en semaine, y compris le samedi ou le vendredi éventuellement à 18 heures.

Pour les compétitions GEST, les rencontres auront lieu en semaine ou au plus tard le samedi à 14 heures.

L'ordre des matchs d'une rencontre sera le suivant :

- 1) Joueurs 2 et joueurs 3 en même temps, puis joueurs 1

L'arbitrage et le choix des billards seront assurés par les clubs, les feuilles de matchs seront à faire signer et les résultats à saisir sur le site FFB. Tous les joueurs devront porter le maillot de leur club.

Les responsables de ces compétitions sont les suivants :

- 1) Véronique ALES, 03.26.85.60.51 et Michel BANCHET 06.88.62.77.64
- 2) Jacques PROBST, 06.77.00.06.80 et Jean-François DEVAVRY
06.07.87.01.21

Puis les responsables dans chaque club :

A Epernay, René PARMENTIER 06.81.62.72.70 et Daniel LAVAL 06.17.98.14.15

A Grauves, avec Michel Banchet déjà cité, Jimmy LORIN 06.82.30.12.21

A Sézanne, Dominique HENRY 06.35.33.37.08 et Max GONZALES 06.18.66.26.16

Il est important de noter les adresses mail des 2 responsables :

JF DEVAVRY jf.devavry@orange.fr et J. PROBST probst451@free.fr

Le responsable GEST est Dominique POIROT.

Propositions de règlement retenues concernant les matchs :

En trois bandes GEST : 8 équipes sont engagées

D1 : 2 équipes. 1 match aller et 1 match retour, éventuellement un match d'appui qui se déroulera chez le club le mieux classé après les deux tours.

premier match : REIMS /GRAUVES puis GRAUVES/REIMS

D2 : 4 équipes. Chaque équipe fait 3 matchs.

premier tour: REIMS4/REIMS3 et REIMS2/REIMS1

2^{ème} tour : les 2 gagnants se rencontrent, ainsi que les 2 perdants

3^{ème} tour : les matchs restants

D3 : 2 équipes. Idem D1, 1 match aller et 1 match retour, éventuellement un match d'appui qui se déroulera chez le club le mieux classé après les deux tours.

Premier match : REIMS2/REIMS1 puis REIMS1/REIMS2

En libre, 12 équipes sont engagées

Composition de 3 poules de 4 où chaque équipe rencontre les 3 autres en match aller simple. Seront qualifiés, les 3 premiers de chaque poule et le meilleur deuxième. Les demi-finales opposeront le 1^{er} contre le 4^{ème} et le 2^{ème} contre le 3^{ème}.

La première demi-finale se déroulera chez le 1^{er}, la seconde chez le 2^{ème}.

Composition des poules de 4 et matchs du 1^{er} tour après tirage au sort :

Poule A : EPERNAY 2 / REIMS 4

REIMS 5 / EPERNAY 3

Poule B : REIMS 3 / SEZANNE

REIMS 2 / REIMS 1

Poule C : REIMS 7 / REIMS 6

EPERNAY 1 / EPERNAY 4

Au 2ème tour, les gagnants de chaque poule se rencontrent chez le club du meilleur classé. Idem pour les perdants. Toutefois il y aura au moins 1 match disputé dans chaque club.

Vétérans 3 bandes, 4 équipes engagées constitueront une poule :

premier tour: REIMS 2 / SEZANNE et REIMS 1 / REIMS 3

2^{ème} tour : les 2 gagnants se rencontrent, ainsi que les 2 perdants

3^{ème} tour : les matchs restants

REMARQUES :

- Le début des compétitions est prévu 2ème quinzaine de janvier
- Les dates retenues par les équipes sont à communiquer à Jacques et Jean François.
- Il est nécessaire d'inscrire les nouveaux joueurs en compétition, ce qui déclenchera un appel de cotisations pour le district.
- Des récompenses sont à prévoir pour les vainqueurs.
- Le calendrier des compétitions sera envoyé sous 10 jours indiquant les dates limite à ne pas dépasser. Toutefois, les capitaines des deux équipes peuvent s'accorder sur une date et un horaire différents.(sauf le dimanche)

Sans accord, la date fixée au calendrier est la règle :

- Le vendredi à 18 heures pour les vétérans
- Le samedi à 14 heures pour le 3B Grand Est